



Le compte à rebours est lancé...

9 mois... Voici le délai qu'ont les postiers pour s'approprier les nouvelles Instances Représentatives du Personnel voulues par le gouvernement à la suite des ordonnances Macron de 2017.

Un chamboulement majeur pour chacun d'entre nous, puisque tout ce que les postiers ont connu depuis leur entrée à La Poste en termes de dialogue social, représentation syndicale et activité sociale et culturelle vont évoluer pour être à l'identique des entreprises privées .

SUPPRESSION DES CHSCT :

La disparition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail met en péril notre capacité à assurer des conditions de travail sûres et saines.

PROFESSIONNALISATION DES ÉLUS :

Cette mesure peut créer une barrière entre les élus et les réalités vécues par les postiers au quotidien.

ELOIGNEMENT DES INSTANCES :

La gestion à distance risque de détériorer le dialogue social et de rendre plus difficile la résolution des problèmes locaux.

DIMINUTION DRASTIQUE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

Moins de représentants en proximité signifie moins de voix pour défendre nos droits au quotidien.

COMBATIFS
SERIEUX
ENGAGÉS

GESTION DES ASC PAR LES ÉLUS :

Cette responsabilité supplémentaire peut surcharger nos représentants et impacter la qualité de leur action.

DIMINUTION OU SUPPRESSION DE LA NÉGOCIATION LOCALE :

Nos capacités à négocier localement, à prendre en compte nos spécificités, sont menacées.

CHANGEMENTS DANS NOTRE MODE DE VOTE :

La création de collèges selon notre grade et l'extension des périmètres des instances sur de vastes zones géographique.

Face à ces changements, nous devons rester unis et mobilisés. Ensemble, nous pouvons défendre nos droits, préserver nos acquis et garantir une représentation juste et équitable.



En toi le pouvoir tu as
En octobre CGT tu voteras